



LA FORÊT PRIVÉE EN PÉRIL

DÉCLARATION ADOPTÉE DANS LE CADRE DU 84^e CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA

Les représentants des agriculteurs et des forestiers, réunis à Québec, ce 3^e jour de décembre 2008, demandent au prochain gouvernement du Québec de passer à l'action en répondant enfin aux demandes d'aide des producteurs de bois, gardiens de la forêt privée familiale.

Durement secoués par la crise qui accable leur secteur, ces producteurs ont subi, en trois ans, une baisse de revenus sans précédent. Leurs pertes annuelles brutes seront en 2008 de l'ordre de 180 M\$, un manque à gagner de 57 %.

Et pourtant, quelques gestes judicieux de soutien de la part de nos élus permettraient :

- de favoriser la culture d'une forêt près de chez nous, si productive qu'elle contribuera à atténuer les problèmes d'approvisionnement de l'industrie, les empêchant de monter au Nord pour couper des arbres de plus en plus rachitiques.
- de soutenir des dizaines de milliers de petits propriétaires qui ont à cœur d'entretenir et de faire fructifier cette forêt. Des producteurs qui possèdent le savoir-faire pour faire pousser et récolter les arbres à petite échelle, en s'assurant de maintenir en permanence un couvert forestier. Des activités qui ont lieu au cœur de nos communautés rurales et qui contribuent activement à leur vitalité socioéconomique.
- de favoriser une forêt dont l'exploitation a des impacts environnementaux positifs et contribue aux revenus de milliers de familles rurales.

Cette forêt ne doit être ni oubliée ni sacrifiée.



En posant des gestes concrets, l'État pourrait faire en sorte que les propriétaires forestiers traversent la présente crise tout en continuant à développer leur forêt. C'est pourquoi les délégués au congrès général de l'UPA s'attendent à ce que le prochain gouvernement du Québec intervienne de façon urgente pour :

- poursuive la refonte du régime forestier annoncée par le Livre Vert « La forêt pour construire le Québec de demain »;
- s'engage à intégrer la forêt privée familiale dans ce nouveau régime;
- s'assure que tout changement apporté à la gestion des forêts publiques ne se fasse pas au détriment du développement de la forêt privée familiale.

Et intervienne de façon urgente pour :

- convenir de mécanismes efficaces qui assurent aux producteurs de la forêt privée un accès équitable aux marchés et des revenus décents;
 - offrir un soutien financier direct ou fiscal à la production de bois en forêt privée pour permettre de soutenir la compétition accrue de la forêt publique où des baisses de coûts substantielles ont été consenties;
 - hausser de 15 M\$ le budget annuel du Programme de mise en valeur des forêts privées pour soutenir l'activité forestière en région et préparer la reprise économique dans le secteur forestier;
 - réviser le système de remboursement de taxes foncières des propriétés forestières pour favoriser l'aménagement des forêts;
 - soutenir financièrement la certification des forêts privées pour rassurer les marchés sur la qualité des produits forestiers québécois.
-